

A BONNEMENTS

Canada et États-Unis

UN AN..... \$2.00

SIX MOIS..... \$1.00

Étranger (Union postale.)

UN AN..... f. 13.50

# LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

“ VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. ”

AVIS

TOUTE DEMANDE DE  
CHANGEMENT D'ADRESSE  
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE  
DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 712

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUEBEC

SAMEDI 17 AOUT 1901

## Chez les Travailleurs Intellectuels

### Notes & Nouvelles :

Deux Congrégations romaines : celle de la Propagande et celle des Evêques et Réguliers.

M. Joseph Bonnet, correspondant romain de la *Vérité française*, envoyait dernièrement à son journal d'intéressantes notes sur l'organisation des Congrégations Romaines. Nous publions aujourd'hui celles relatives à la Congrégation de la Propagande et à la Congrégation des Evêques et Réguliers.

Si, par la dignité des intérêts qu'il protège non moins que par l'antiquité, le Saint-Office tient le premier rang entre les Congrégations, la Propagande l'emporte sur toutes les autres par l'immensité des affaires. A l'exception des pays catholiques de l'Europe, de la Russie, et des États de l'Amérique du sud, le monde entier lui appartient, et à l'égard de ce prodigieux territoire, elle cumule toutes les fonctions partagées pour les pays catholiques entre les diverses Congrégations ; ou, pour parler plus exactement, elle rassemble en elle-même tous les pouvoirs du Saint-Siège, sauf l'obligation d'en référer au Pape dans les affaires majeures.

Les provinces qu'elle administre sont distribuées à six ecclésiastiques, dont plusieurs prélats, appelés *minutanti* ou rédacteurs. On nomme *ponenze* ces petits empires, et les affaires sont d'abord classées par *ponences*, chaque *minutant* examinant celle de sa *ponence*. Mais ce ne sont pas les minutants qui les expédient. La décision est rendue, selon la gravité des matières, par le secrétaire seul, ou le cardinal-préfet en conseil avec le secrétaire et tous les minutants, ou enfin par la congrégation des cardinaux. Par exemple, la nomination des préfets apostoliques se fait en conseil ; celle des vicaires apostoliques et des évêques en congrégation.

Le conseil se tient deux fois par semaine, et la congrégation deux fois par mois. Quelques jours avant que la congrégation se réunisse, les cardinaux dont elle est composée reçoivent un précis, dressé par les minutants, des questions qui leur seront soumises, dont chacune est assignée en particulier à un cardinal, pour qu'il l'examine d'une manière approfondie et en rende compte à ses collègues assemblés. Quand il en survient de trop épineuses, on les fait d'abord étudier par un consultant. Les affaires des

rites orientaux appartiennent à une petite propagande dans la grande, avec le même préfet, mais tout le reste différent. Enfin, l'administration des biens de la Propagande est confiée à un cardinal-préfet de l'économie.

De même que le Saint-Office, la Propagande dispose d'un palais, mais bien plus beau, au pied du Pincio, sur la place d'Espagne. Le Cardinal préfet et le prélat secrétaire y ont leurs appartements, mais non le secrétaire du rite oriental. De plus, il donne asile à un séminaire de missions et à une faculté de théologie que fréquentent les étudiants des pays soumis à la Propagande. De l'autre côté de la place d'Espagne, un palais moins vaste que le précédent abrite l'imprimerie et la librairie de la Congrégation.

Sixte-Quint avait établi pour les affaires des évêques et celle des religieux deux Congrégations distinctes. Elles se fondirent insensiblement en une seule, à mesure qu'on s'aperçut que ce qu'évêques et religieux mettaient le plus d'empressement à soumettre aux lumières du Saint-Siège, c'étaient leurs difficultés réciproques. On eut ainsi la Congrégation des Evêques et Réguliers, qui a encore éprouvé depuis un changement. Tout en s'employant à l'occasion à résoudre les différends entre les ordres religieux et les évêques, c'est principalement aux premiers qu'elle consacre ses soins, les seconds ayant pris l'habitude de consulter de préférence la Congrégation du Concile.

On ne s'éloignera donc pas beaucoup de la vérité actuelle en regardant la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers comme l'organe du Saint-Siège auprès des religieux et comme la modératrice suprême de la vie religieuse dans l'Eglise, surtout si on la considère conjointement avec les deux congrégations de l'état des Réguliers et de la discipline régulière avec lesquelles elle a les rapports les plus étroits, fondés sur un objet du même genre.

La Congrégation des Evêques et Réguliers emploie un *sommiste*, qui, avec l'aide d'un *substitut*, prépare pour les cardinaux le précis imprimé des affaires à traiter en séance ; un *juge rapporteur*, à qui est réservé le précis des affaires criminelles ; trois *minutants*, pour aider à dresser les pièces officielles ; un *protocoliste*, qui tient à jour les volumineux registres où sont inscrites en quelques mots toutes les affaires, tout ce qui arrive et tout ce qui sort ; enfin, un *archiviste*, aidé d'un *sous-archiviste*, dont la fonction n'est pas seulement de classer les nouveaux dossiers mais aussi d'étudier les dossiers anciens, de manière à ce qu'on les puisse aisément consulter lorsqu'il s'agit de connaître la pratique de la

Congrégation sur un point donné. Ces employés sont tous des ecclésiastiques, à l'exception du rapporteur des affaires criminelles.

Au-dessus d'eux, se trouvent le secrétaire, le sous-secrétaire et l'auditeur, qui règlent les travaux et décident les questions faciles sous l'autorité du cardinal préfet, chez lequel ils tiennent conseil deux fois par semaine. Les séances des cardinaux se tiennent au Vatican, à intervalles irréguliers, mais toujours le vendredi, et, en carême, tous les vendredis. Les bureaux sont situés au dernier étage de la chancellerie.

L'une des matières les plus considérables, et, jusqu'à ces derniers temps, l'une des plus ordinaires des délibérations de la Congrégation, c'est l'examen des nouveaux instituts religieux. De sages délais y sont mis à leur approbation. On commence par louer simplement leur dessein, s'il paraît louable et utile, et s'il assure des moyens de subsister. Plus tard, on loue l'institut lui-même, mais sans l'approuver encore. Ce n'est qu'après une troisième épreuve qu'est accordée cette dernière grâce.

Avant de pousser plus loin, je ferai remarquer que, dans une Congrégation, le secrétaire joue un rôle essentiel ! Il n'en est pas la tête, puisqu'il obéit au Cardinal préfet, mais on peut affirmer en toute vérité qu'il en est l'âme, de telle sorte que la curie romaine roule sur cinq ou six prélats, secrétaires des grandes Congrégations. Voilà pourquoi les Souverains-Pontifes les élèvent si fréquemment à la pourpre.

Un impérial parleur.

On sait que Guillaume II se fait habituellement accompagner de sténographes qui, dans les occasions tant soit peu solennelles comme dans les grandes circonstances, recueillent fidèlement la parole du maître. Un journal allemand s'est donné la peine de dresser la statistique des allocutions impériales, avec ce résultat : que Guillaume a prononcé en public, depuis son avènement au trône, 916 discours dont 22 en français 18 en anglais, 3 en russe et 873 en allemand.

On voit que si ce souverain-là a de la langue, il a aussi des langues, c'est-à-dire une érudition considérable.

Si l'on ajoute à cela qu'il manie bien le pinceau et qu'il est agréable musicien, il faut admettre que l'empereur d'Allemagne n'est pas un petit travailleur intellectuel.

Son oncle Edouard (notre roi) n'est certainement pas aussi vaillant.

Chez les Sulpiciens.

M. l'abbé Captier, dont la santé est depuis quelques temps dans un état inquiétant, vient de se démettre de ses

fonctions comme Supérieur de la grande communauté de Saint-Sulpice.

L'assemblée des douzes assistants de la sacerdotale Compagnie réunie à Issy, a accepté la démission du vénérable supérieur, en le priant toutefois de vouloir prendre le titre de supérieur honoraire, et dans sa séance du mois de juillet dernier, elle lui a donné comme successeur M. Lebas, précédemment supérieur du séminaire de Saint-Irénée, à Lyon.

M. Lebas, originaire du diocèse d'Arras, est bien connu à Paris, où il a enseigné la théologie et le droit canonique.

C'est en 1866 qu'il quitta Paris pour aller diriger comme supérieur le grand séminaire de Bourges.

En 1874 il avait été mis à la tête du séminaire de Lyon, le plus important que la Compagnie possède en province et qu'il a gouverné pendant 27 ans avec une sagesse et une fermeté à laquelle tout le monde rend hommage.

### Doctrines & Opinions

Une citation opportune.

Quiconque est pour la civilisation doit être avec les Ordres religieux dans l'histoire.

LITTRÉ

Madame Marie du Sacré-Cœur et l'abbé Dabry.

On sait que l'abbé Dabry forme, avec les abbés Siffiet et Naudet, un trio de démocrates passablement incommodes et qui se promènent sur le terrain doctrinal avec une dangereuse désinvolture. A l'occasion du décès de Madame Marie Sacré-Cœur, M. Dabry vient d'écrire :

Encore un soldat qui tombe le drapeau à la main, jetant malgré tout, son défi aux lâches, aux hypocrites, aux pharisiens... Elle augmentera dans le ciel la série des victimes saintes, de ceux qui jetèrent dans le monde une idée aussitôt étouffée par le prince des ténèbres.

Quand on se rappelle que les réformes préconisées par cette téméraire religieuse n'ont pas été approuvées à Rome, il y a lieu de se demander à qui s'adresse l'étrange langage de M. l'abbé Dabry.

—( -o-o- )—

### Livres & Revues :

SAINT YVES, par Ch. DE LA RONCIÈRE, ancien membre de l'École de Rome, 1 vol. in-12, de la collection *Les Saints*. Prix : 2 francs.—Librairie Victor Lecoffre, rue Bonaparte 90, Paris.

Saint Yves, si populaire en Bretagne, est encore peu connu dans le

reste de la France. On verra par la biographie si précise et si colorée, bref, si attachante, de M. de la Roncière, qu'il valait la peine de combler une telle lacune. Prêtre, avocat et magistrat, suivant la licence qu'en donnaient les lois du temps, saint Yves est une grande figure où rayonnent à la fois la piété, la science et la justice. Et ce n'est pas seulement la légende qui nous la donne. Une des nouveautés nombreuses du livre qui vient de paraître est la mise en lumière des procédés de haute prudence, de réserve et de critique que l'Eglise apportait, dès le moyen âge, à la reconnaissance authentique des vertus et des miracles des Saints. Le volume presque tout entier s'appuie d'ailleurs sur les dépositions parfaitement classées des témoins entendus au procès de canonisation. En un mot, ce travail est celui qu'on pouvait attendre d'un ancien membre de l'Ecole de Rome, d'un érudit déjà couronné par l'Institut, exercé aux méthodes les plus rigoureuses dans le savant milieu de notre Bibliothèque Nationale. — La Croix de Paris.

LE BONHEUR D'ÊTRE CATHOLIQUE, par le R. P. de Hammerstein, S. J. — Ouvrage traduit de l'allemand par E. Pfeiffer. Un volume in-12. Prix : 1 fr. 50. — Librairie de N. D. de Montligeon (Orne), France.

Le R. P. Hammerstein est un ancien protestant converti. Il a sacrifié dans le monde une position brillante pour se ranger sous la bannière de Saint Ignace. Profondément versé dans les sciences philosophiques et théologiques, il a publié une série d'ouvrages polémiques et apologétiques qui ont obtenu le plus grand succès et ont été traduits dans les principales langues de l'Europe.

Le *Bonheur d'être catholique* est un des plus connus.

Outre des arguments d'ordre purement spéculatif, l'auteur apporte à l'appui de sa thèse les nombreux témoignages d'illustres convertis.

Le P. Bainvel, S. J. a fait paraître récemment à la Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, une *Vie de Saint Jean-Baptiste de la Salle*. Joli volume de 200 pages in-16, au prix modique de dix sous.

M. l'abbé Auguste Gosselin, de Québec, vient d'achever une édition abrégée de son ouvrage bien connu sur *Mgr de Laval*. Le nouveau volume doit être mis en vente ces jours-ci.

Les *ETUDES*, grande revue bi-mensuelle paraissant à Paris, publient depuis quelque temps, à côté de leur *Revue des livres*, une série d'intéressantes *Notes bibliographiques*. Ceux qui désirent être sûrement informés sur le mouvement de la librairie française ne sauraient mieux faire que de prendre un abonnement à cet excellent recueil périodique que dirigent des Jésuites d'une grande compétence doctrinale et littéraire.

Le prix des *ETUDES* pour le Canada est de 30 francs par an. L'administrateur est M. Victor Retaux, 82, rue Bonaparte, Paris.

## Un Héros de la Forêt

### Monographie d'un colon du Lac des Commissaires

#### Le pionnier Chs. Rousseau

Je viens, aujourd'hui, offrir à mes jeunes compatriotes un modèle facile à imiter dans la personne de M. Charles Rousseau, fils de David Rousseau, de St-Sauveur, un jeune et vaillant colon du Lac des Commissaires.

Il y a quatre ans, M. Rousseau disait adieu à Québec, et prenait hardiment la route de la forêt, afin de s'y tailler un avenir honorable et assuré. La Société St-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur venait de fonder une colonie dans le canton Malherbe, une superbe région baignée par une petite mer agréablement parsemée d'îles et d'îlots. Notre héros, qui était journalier et n'avait que 18 ans, sut profiter des avantages qu'offrait la Société St-Jean-Baptiste. Il quitta courageusement sa famille et se rendit avec un groupe de fiers défricheurs, tous de St-Sauveur, sur les bords enchanteurs du Lac des Commissaires.

Depuis 1897, M. Rousseau a lutté comme un héros, corps à corps avec les géants de la forêt. Sans perdre une minute, sans défaillir une seule fois, le regard bien fixé sur le but à atteindre, plein de confiance en Dieu, dans son courage et dans la force de ses deux bras, le jeune défricheur, nouveau Jean-Rivard, est parvenu au terme de ses espérances : il est aujourd'hui propriétaire d'une grande ferme de deux cent quinze acres, dont vingt-cinq sont maintenant en culture.

La terre de M. Rousseau est admirablement située, comme tous les lots, du reste, des cantons de Malherbe et de Crespioul, qui viennent aboutir au Lac des Commissaires. Le vaillant colon a construit sa demeure, une demeure bien rustique, mais propre et confortable, sur une pointe élevée d'où la vue embrasse un immense paysage d'une grande beauté.

Tout comme dans le si joli roman d'Antoine Gérin-Lajoie, Charles Rousseau songea, au printemps de 1900, à fonder une famille. Il épousa donc une douce et noble jeune fille du Lac Bouchette, qui apporta au foyer du brave travailleur l'amour, le courage et la gaieté. La famille était désormais créée. Ce fut aussi le premier mariage parmi les colons du Lac des Commissaires. La Providence bénit cette union contractée au berceau même d'une colonie placée sous la protection du puissant patron de notre nationalité : il y a cinq mois, un petit ange, un garçon, faisait son apparition sous le toit heureux du jeune ménage. Un berceau fut préparé par les mains de l'heureux père, au comble de ses vœux, en voyant s'agrandir le cercle de la famille. Il m'a été donné de le voir ce premier-né du Lac des Commissaires. Je l'ai contemplé, dormant son paisible sommeil d'ange, petits poings fermés, bras et jambes potelés, joli à croquer. Et penché sur ce berceau, le premier, l'unique dans cette immense forêt, je me suis surpris à rêver de passé et d'avenir. Ce ravis-

sant tableau d'intérieur, c'était l'image de ce que fut la nationalité au début de la Nouvelle-France. Cet enfant représentait bien, à mes yeux, les faibles moyens dont Dieu s'est servi pour créer le peuple canadien-français. Le père, rayonnant de force et de santé, personnifiait la hardiesse et le courage de nos ancêtres ; la mère, ravissante de propreté, de simplicité et de franches manières, rappelait le beau rôle que la femme joua chez nous au premier siècle de l'histoire du Canada ; enfin, la croix attachée à la cloison de la chambre où j'étais, disait bien haut ce que les fondateurs du Canada-français doivent à la Religion, source de toute véritable force et de toute grande inspiration. Ce modeste intérieur proclamait aussi avec une éloquence extraordinaire la puissance de la famille chrétienne, de la famille solidement unie par les liens de l'amour sanctifié par l'Eglise. La famille Rousseau résumait à mon esprit, enfin, l'histoire de nos immenses régions de colonisation qui doivent leur merveilleux développement à ces trois forces : le Courage, l'Amour et la Religion.

J'ai dit, il y a un instant, que sur les deux cents acres de son lot, M. Rousseau en avait vingt-cinq en culture. Dès cette année, ce champ cultivable sera considérablement agrandi ; il en sera de même tous les ans. L'époque difficile est traversée : l'aisance attend, à brève échéance, l'héroïque travailleur. Voici comment se répartit par arpent, au point de vue agricole, le terrain défriché par M. Rousseau :

Foin : dix acres.

Avoine : dix acres.

Orge : quatre acres.

Jardinage : un acre.

Une maison rustique de vingt pieds sur vingt-cinq, divisée en quatre chambres, s'élève sur un joli promontoire, à quelques pas du lac. Une belle grange neuve attend la récolte prochaine qui promet d'être des plus abondantes.

Le recensement des animaux de la ferme et des volatiles de la basse-cour nous apprend que M. Rousseau possède aujourd'hui :

Un cheval, deux vaches, un veau, deux cochons, un mouton, dix-neuf poules et poulets et ... deux chats.

On voit donc par ce qui précède que la jeune et admirable famille dont je fais le portrait, trouve déjà sur la ferme tout ce qui est indispensable à la vie de l'agriculteur.

Chs. Rousseau n'a que vingt-deux ans, et il est propriétaire, en lieu de vivre avec indépendance. Il y a quatre ans, ce n'était qu'un simple journalier ne valant pas deux sous sonnants ; aujourd'hui, c'est un seigneur à la tête d'un domaine grand comme un duche.

Si Rousseau n'eût pas quitté la ville, que serait-il aujourd'hui ? encore et toujours un simple journalier jamais sûr du lendemain, un homme qui ne dépend que des autres, un manœuvre en un mot. Ce brave jeune homme a compris que la terre est encore et sera toujours la grande amie du genre humain ; il a eu le bon esprit de choisir la voie qui, malgré ses aspérités, même encore le plus sûrement à la fortune.

Que de jeunes gens des villes, sans avenir, sans lendemain, devraient imiter M. Rousseau, qui n'est pas une exception, tant s'en faut, puisque son histoire est celle de milliers de colons. Son voisin, M. Wilfrid Maheux, autrefois de Québec, est absolument dans la même position enviable que lui. M. Maheux est un ancien élève de l'école du Patronage, un membre de l'Union Notre-Dame. En même temps que Rousseau, il s'est dirigé vers le Lac des Commissaires, et le voilà aujourd'hui un jeune homme sur le chemin de la richesse.

Si j'avais un conseil à donner à mes jeunes amis de Québec, qui n'ont pas un avenir bien décidé devant eux, je leur dirais :

— A six heures de notre ville, par le chemin de fer de Québec au Lac St-Jean, se trouve une paroisse nouvelle, sise à trois milles seulement de la gare du Lac des Commissaires. Les beaux cantons Malherbe et Crespioul, baignés par l'immense nappe d'eau, dont les beautés ont été si bien décrites tout récemment par mon ami, M. Eugène Rouillard, constituent le vaste territoire d'où émergera avant longtemps, un joli clocher, signe d'union et d'espérance. De chaque côté du Lac, surtout dans le canton Crespioul, un grand nombre de lots des plus avantageux sont encore en vente. Eh bien ! jeunes gens, croyez-m'en, au lieu de végéter pendant les plus belles années de votre vie, acquérez donc un lot boisé, défrichez-le de vos mains, et dans quelques années, vous serez un citoyen indépendant, possesseur d'un petit royaume qui vous sera d'autant plus cher qu'il vous aura coûté beaucoup d'efforts et de sacrifices. Adressez-vous soit au Département de la Colonisation, à Québec, ou à la Société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur, achetez un lot qui vous sera concédé moyennant quelques piastres, et partez ! Dans trois ou quatre ans, tout comme MM. Rousseau et Maheux, vous serez d'importants propriétaires de biens-fonds.

En devenant soldats de la forêt, vous devenez membre de cette armée d'élite qui a conquis au Canada-français les immenses contrées restées fameuses dans l'histoire de la colonisation de la Province de Québec, tels que les Cantons de l'Est, le Lac St-Jean, les régions de l'Outaouais et du Témiscamingue, du St-Maurice, de la Chaudière, de la Gaspésie, de la Vallée de la Matapédia, etc., etc.

"Emparons-nous du sol !" Voilà le cri poussé par le curé Labelle, de patriotique mémoire, il y a déjà plus de trente ans. Restons donc fidèles à cette mission de pionniers que feu Arthur Buies a chantée en prose dans un langage incomparable, et le triomphe de la race française en Amérique est assuré.

C. J. MAGNAN.

## Extension du Jubilé

Son Excellence le Délégué Apostolique nous a donné récemment une nouvelle preuve de sa bienveillance en demandant au Saint-Siège de prolonger le temps du jubilé en faveur des

personnes qui, en ce pays, auraient été empêchées jusqu'ici de gagner l'indulgence jubilaire.

La Congrégation de la Sainte Pénitencerie a daigné acquiescer à cette demande et permettre à tous les Ordinaires d'étendre à deux autres mois les privilèges du jubilé.

Voici le texte latin de cette concession :

Sacra Penitentia, attentis peculiaribus expositis circumstantiis, de speciali et expressa Apostolica Auctoritate, sic annuente SSmo Dno Nro Papa Leone XIII, Venerabilibus in Christo Patribus Archiepiscopis et Episcopis Ditionis Canadensis benigne indulget ut Ipsi pro parœciis Suarum Diœcesium respectivarum, in quibus ob sacrorum ministrorum penuriam, vel ob aliam qualemcumque causam difficile sit fidelibus intra tempus statutum prescripta opera, ut par est, adimplere, ad Jubilæi Indulgentiam lucrandam, possint ac valeant pro suo prudenti arbitrio alios duos menses statuere ad Jubilæum acquirendum, utiles, quandoquaque, intra tamen currentem annum. Datum Romæ ex S Penitentiaria die 11 Junii 1901.

Gratis.

A. CARCANI S. P. REGENS  
R. CELLI S. P. SUBSTUS

La plupart des fidèles de ce diocèse ont eu l'insigne privilège de faire leur jubilé et de s'assurer la faveur de ce grand pardon offert par l'Eglise. Cependant, il se peut trouver des personnes qui, même légitimement, ont été empêchées de bénéficier de ce trésor spirituel ouvert aux fidèles par la munificence du Saint-Père. Monseigneur l'Archevêque les exhorte à profiter de cette prolongation du Jubilé pendant laquelle les confesseurs auront les mêmes pouvoirs que durant les six mois spécialement déterminés pour gagner cette indulgence.

Le temps du Jubilé, au lieu de finir le 17 août prochain comme il a été statué dans le mandement du 22 janvier de la présente année, sera alors suspendue pour reprendre le 1er octobre, ne se terminant que le 1er décembre, premier dimanche de l'Avent.

On remettra à ce nouveau jour de clôture du Jubilé la sonnerie des cloches et le chant du *Te Deum*, ordonnés par le mandement du Jubilé pour solenniser la fin de ces jours de sanctification et de salut.

Par ordre.

J. CL. ARSENAULT, Ptre, Secrétaire.

Archevêché de Québec, 26 juillet 1901.

## A TRAVERS NOS TRAVERS

==++++==

Quand on admire...

M. Tarte est allé dernièrement dans la province d'Ontario afin de se renseigner personnellement sur l'opportunité qu'il y aurait d'accorder des fonds publics pour la construction du canal de la Baie Georgienne.

Le rédacteur de la *Gazette de Berthier* a vu dans cette démarche quelque chose d'extraordinaire, et son admiration pour le ministre des travaux publics éclate dans les termes suivants :

Pour un ministre s'imposer une corvée comme celle que vient de remplir l'hon. J. I. Tarte n'est pas chose banale.

M. Tarte a descendu la rivière des Français en canot, comme un de nos vieux

navigateurs canadiens ; il a portagé comme un vieux de la vieille ; il a, de ses mains ministérielles, sondé et mesuré, et maintenant il est à même d'instruire la Chambre en homme qui a vu et touché.

Pensez-y donc ! M. Tarte faisant non seulement des portages—ce qu'on fait, en s'amusant, dans la plupart des excursions de pêche—, mais M. Tarte daignant toucher de ses mains ministérielles une sonde et un ruban de mesurage ! Il fallait notifier cette condescendance aux habitants du pays et prendre, pour cela, une attitude de badaud.

C'est ce que vient de faire la *Gazette de Berthier*.

Dernièrement, le *Temps* d'Ottawa paraissait fort édifié du fait que M. Gouin, ministre des travaux publics à Québec, était monté dans une charrette pour parcourir une partie du chemin qui conduit au Lac Nominigou et à Buckingham.

Ces postures de partisans sont d'autant plus ridicules que M. Tarte et M. Gouin n'attachent eux-mêmes aucune importance à de pareils incidents de voyage.

Ces deux ministres ont fait leur devoir en allant, l'un, au Lac Nipissing, et l'autre, au Lac Nominigou, afin d'y recueillir des renseignements nécessaires pour la direction de leur département respectif, et le fait mérite publicité ; mais tout le monde sait que les voyages ministériels les plus ardues ne ressemblent pas beaucoup à des pèlerinages de pénitence. Les journaux nous ont en effet appris que M. Gouin et ses amis, après avoir marché un peu à travers les souches, ont trouvé un panier de champagne au "Nid du Colon" ; et il est probable que, sur la Rivière des Français, M. Tarte et ses compagnons n'ont eu qu'une misère gauloise. La "corvée" n'a pas dû être bien dure.

Rectifions le style d'un rectificateur.

Au cours d'une adresse récemment présentée au cardinal Martinelli, le juge Daly, de Washington, ayant affirmé que Perez, le contemporain de Christophe Colomb, appartenait à l'Ordre des Augustiniens, M. Bayard, correspondant américain de la *Semaine Religieuse* de Montréal, écrit :

Nous tenons à rectifier l'avancé du juge Daly. Perez était franciscain et non augustinien.

M. Bayard est prié de noter que le mot *avancé* n'est pas un substantif et n'est pas non plus synonyme d'assertion.

Deux lignes plus loin, le même correspondant nous parle "des conférences du Comité d'Etudes qui ont lieu à Détroit durant le mois de juillet."

Il n'existe pas à Détroit d'institution connue sous le nom très vague de "Comité d'Etudes". En fait, c'est à l'Ecole Colombienne qu'ont été données les conférences auxquelles M. Bayard fait allusion.

Une autre bonne histoire racontée par ce bon M. Bayard est la suivante :

Les ministres protestants luttent à l'encontre de la nouvelle secte du Scientisme, patronnée par Mme Eddy et Mme Woodbury, de New York. Mais il est probable que le schisme survenu entre les deux fonda-

trices, va tuer sous le ridicule cette religion nouvelle.

Le *Scientisme* dit chrétien a été établi, il y a au-delà de vingt ans, par feu le Dr Eddy, puis continué par Madame Eddy.

Madame Woodbury n'en a jamais été regardée comme une des fondatrices. Elle appartenait simplement, avec plusieurs autres badauds, à cette secte ridicule, lorsque, l'an dernier, se croyant malicieusement visée par une allusion contenue dans le message traditionnel de Madame Eddy, elle intenta à cette dernière un procès pour diffamation de caractère.

Cette affaire, qui a eu un certain retentissement, a été instruite au palais de justice de Boston, et Madame Woodbury a dès lors cessé de fréquenter les *scientistes chrétiens*. C'est là tout le schisme.

Une autre erreur : Madame Eddy et Madame Woodbury ne sont pas de New York. La première réside à Concord, dans l'Etat du New-Hampshire, et la seconde, à Boston, dans l'Etat du Massachusset.

De ces diverses inexactitudes il résulte pour M. Henry Bayard, correspondant américain de la *Semaine Religieuse* de Montréal, l'obligation de ne pas trop laisser courir sa plume dans le champ de la fantaisie.

## Le titre et le serment du Roi

La tête de notre pauvre Edouard est actuellement entre les mains des coiffeurs parlementaires : on est à lui préparer un toupet constitutionnel, c'est-à-dire un titre retentissant et une formule d'insulte aux catholiques.

Mahomet et Boudha ne sont pas inquiétés, et les disciples britanniques de ces deux religions, de même que ceux des quelques trois cents sectes qui existent dans l'empire, n'entendent tomber des lèvres royales aucune répudiation de leur culte respectif. Seule l'Eglise catholique a été désignée comme cible, et c'est contre elle que l'impérial tireur lancera son javelot luthérien, le *telum imbecille* qui depuis des siècles vient s'émauser contre le bouclier divin qui protège notre religion. La Foi sera attaquée, publiquement et solennellement, par un soi-disant Défenseur de la Foi. Ce dernier titre, conféré par le Pape à Henri VIII qui, dans son ouvrage intitulé *Assertio septem Sacramentorum adversus Martinum Lutherum*, avait déclaré "fausse" la doctrine de Luther sur la Transsubstantiation, ce titre, dis-je, sera conservé par celui qui aujourd'hui professe l'hérésie de Luther.

Telle est la logique dont on fait preuve sur le trône d'Angleterre !

La plupart de nos journaux ont donné des renseignements incomplets ou inexacts relativement aux modifications apportées jusqu'à présent à ce qu'on appelle le Serment du Roi.

Parlant du rapport d'un comité spécial de la Chambre des Lords et de la discussion qui eut lieu lorsque ce rapport fut présenté, M. Chapais écrivait dans son *Journal des Campagnes*, à la date 10 août :

La déclaration nouvelle a été adoptée par

la Chambre des Lords à l'unanimité. Les lords catholiques se sont abstenus de voter. Nous estimons qu'ils ont mal fait. Ils auraient dû protester par leur vote et même faire inscrire leur protestation dans les registres de la Chambre.

Ce n'est pas tout à fait comme cela que les choses se sont passées.

La tâche de modifier la Déclaration Royale a d'abord été confiée à un comité spécial de la Chambre des Lords, comité composé exclusivement de laïques protestants.

Le 19 juillet, ce comité a fait un rapport qui a été adopté après quelque discussion avec entente formelle que les amendements seraient proposés lorsque la question reviendrait, sous la forme d'un bill, devant la Chambre des Lords.

La nouvelle déclaration formulée par le comité spécial comporte une négation catégorique de la Transsubstantiation dans le sacrement de l'Eucharistie et l'affirmation que l'adoration de Sainte Vierge et des autres Saints, et la messe en usage dans l'Eglise de Rome sont contraires à la religion protestante.

Cette affirmation est un monument d'ignorance et de naïveté. Aussi Lord Grey a-t-il pu dire à ses collègues protestants que cette partie de la nouvelle déclaration royale *is pre-eminently ridiculous*.

Les nobles lords, y compris M. Salisbury et M. Rosebery, ayant été informés que nous n'adorons ni la Sainte Vierge ni les autres Saints, on a substitué, dans la rédaction du bill basé sur le rapport du Comité, le mot *invocation* au mot *adoration*, et au lieu de faire simplement dire au roi que l'invocation des Saints et la Messe "sont contraires à la religion protestante" — ce qui est incontestable —, on lui fait ajouter qu'il "croit en la religion protestante". Mais la répudiation explicite du dogme de la Transsubstantiation est maintenue.

Telle est la teneur du projet de déclaration qui est maintenant devant la Chambre des Lords, mais qui n'a pas encore été adopté et contre lequel les pairs catholiques n'ont pas eu, par conséquent, occasion d'enregistrer leur vote.

## Une lettre de M. Francœur

Montréal, 13 août 1901.

Monsieur J. P. Tardivel, Québec.

Monsieur et cher confrère, Un de vos collaborateurs a affirmé que j'approuvais la loi sur les associations récemment votée par la Chambre française. L'assertion est inexacte.

J'aurais cru que les réserves que j'ai exprimées dans mon article au *Temps* fussent été suffisantes pour désarmer la malveillance d'un de vos collaborateurs plus zélé que juste.

En me représentant comme approuvant ce que vous appelez la "loi inique et scélérate" et en me traitant de "drôle", votre journal, que j'aime beaucoup, d'ailleurs, me cause un préjudice grave dans l'opinion des prêtres canadiens qui lisent la *Vérité*.

Je n'approuve pas la loi sur les associations. Je ne suis pas un "drôle", mais un bon citoyen et un chef de famille respectable.

J'attends uniquement de vos sentiments confraternels la justice qui m'est due par votre journal.

Veuillez me croire votre tout dévoué,

Wilfrid Gascon (Francœur).

Note de la *Vérité* : — Si je comprends bien ce billet, M. Gascon ne se plaint pas d'avoir été insuffisamment cité, mais d'avoir été mal interprété. Je lui donne volontiers acte de sa déclaration du 13 août. Nos lecteurs apprécieront les textes. — J. F. D.

## Lettre de Sa Sainteté

## LE PAPE LEON XIII

Aux supérieurs généraux des  
Ordres et Instituts religieux

Léon XIII à ses Chers Fils,

Salut et Bénédiction apostolique.

Les Familles religieuses ont reçu, en tout temps, de ce Siège apostolique des témoignages de sollicitude affectueuse et prévoyante, soit dans les jours d'une paix féconde, soit plus encore dans ceux d'une violente opposition semblables à ceux de l'heure présente. La gravité des outrages qui, naguère, dans quelques nations, ont été adressées aux Ordres et aux Instituts que vous dirigez, Nous afflige profondément.

La Sainte Eglise en gémit parce que, outre qu'elle est vivement atteinte dans ses droits, elle en éprouve un grand dommage dans son action qui se développe par la concorde de l'un et de l'autre clergé. Car, en vérité, qui touche les prêtres ou les religieux touche à la prunelle de ses yeux.

Quant à Nous, vous le savez, Nous n'avions négligé aucun des moyens qui auraient pu faire cesser une persécution si indigne, dirigée contre vous, non moins qu'à épargner à ces nations un fléau aussi terrible qu'il est immérité. C'est dans ce but que déjà, en plusieurs circonstances, nous avons plaidé chaudement auprès de tous les pouvoirs votre cause au nom de la religion, de la justice et de la civilisation ; mais vainement Nous avons espéré que Nos admonitions seraient écoutées.

Précisément, en ces derniers jours, dans une nation singulièrement féconde en vocations religieuses et à laquelle Nous avons toujours témoigné une très particulière sollicitude, ont été approuvées et promulguées par les pouvoirs publics des lois d'exception contre lesquelles, il y a quelques mois, Nous avons élevé la voix dans l'espoir de les empêcher.

Pour Nous, rempli de la conscience de Nos devoirs sacrés et à l'exemple de Nos illustres prédécesseurs, Nous réprovisions hautement ces lois contraires au droit naturel et évangélique et à la constante tradition de pouvoir librement embrasser un genre de vie non seulement honnête en lui-même, mais saint ; contraires également au droit absolu de l'Eglise de fonder des Instituts religieux qui sont sous son exclusive dépendance et qui lui viennent en aide dans l'accomplissement de sa mission divine en suscitant de grands bienfaits dans l'ordre religieux et civil. Et ce sont ces bienfaits qui éclatent pour le particulier avantage de cette très noble nation.

Maintenant, pour obéir à une impulsion intime, il nous plaît de vous ouvrir Notre cœur paternel dans le désir de vous donner les saintes consolations que vous en attendez et aussi dans le dessein de vous offrir des enseignements opportuns afin que vous supportiez, toujours avec plus de force, les épreuves et que vous en recueillez le mérite abondant devant Dieu et devant les hommes.

Parmi les nombreux motifs de réconfort qui jaillissent de la Foi, rappelez-vous, Chers Fils, cette parole solennelle de Jésus-Christ: *Beati estiscum maledixerint vobis et persecuti vos fuerint et dixerint omne malum adversum vos mentientes, propter me* (1) : Outrages, calomnies, vexations vous accableront pour ma cause ; alors vous serez heureux !

Quels que soient les prétextes qui, en vérité, sont invoqués pour vous opprimer, vous n'en subirez pas moins la déplorable réalité ; la vraie cause en est la haine mortelle du monde contre la Cité de Dieu qui est l'Eglise catholique. Le but réel est d'expulser, s'il était possible, du sein de la société l'action restauratrice du Christ, si salutaire et si universellement bienfaisante.

Personne n'ignore qu'une portion élue de la Cité de Dieu est constituée par les religieux de l'un et de l'autre sexe, puisque ce sont eux qui représentent plus particulièrement l'esprit et la mortification de Jésus-Christ et que ce ne sont eux aussi qui, par l'observance des conseils évangéliques, tendent à porter les vertus chrétiennes au plus haut degré de la perfection, et enfin apportent de multiples manières un secours puissant à l'Eglise.

Par suite, il n'est pas étonnant que ce soit contre eux que, maintenant comme autrefois, se déchaîne la Cité du monde et en particulier, cette secte qui par des pactes sacrilèges, s'est étroitement liée au Prince de ce monde et lui obéit très servilement. Il n'est que trop vrai que, dans son dessein, la désorganisation et l'extinction des Ordres religieux constituent une habile manœuvre pour entraîner l'apostasie des nations catholiques.

Mais, s'il en est ainsi, c'est de vous qu'en toute vérité on peut dire : *Beati estis*, puisque vous êtes haïs et persécutés uniquement à cause du genre de vie que, par amour pour le Christ, vous avez librement choisi. Si vous suiviez les maximes et les volontés du monde, il ne vous causerait aucun chagrin, mais, au contraire, vous comblerait de ses faveurs : *Si de mundo fuissetis, mundus quod suum erat diligeret* (2). Mais comme vous suivez une route complètement opposée à la sienne, il en résulte l'opposition et la guerre : *Quia de mundo non estis, propterea odit vos mundus* (3). Ainsi vous l'a prédit le Christ lui-même. C'est parce qu'Il se plaît en vous et vous aime d'un amour de prédilection qu'Il veut vous rendre plus semblable à Lui en vous faisant souffrir pour la justice. Pour vous : *Communicantes Christi passionibus, gaudete* (4). Aspirez au courage de ses apôtres, *qui ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati* (5).

A cette gloire qui provient du témoignage de votre conscience (6) s'ajoutent, bien que vous ne les cherchiez pas, les bénédictions de tous les gens de bien : ceux-ci, véritablement préoccupés de la paix et de la prospé-

rité générales, estiment qu'il n'y a pas de plus honnêtes citoyens dévoués et utiles à la patrie que le sont les membres des Congrégations religieuses et ils tremblent de voir se perdre avec vous une si grande quantité de précieux avantages. C'est une multitude d'indigents, d'abandonnés, de malheureux au bénéfice desquels ont été instituées et soutenues par vous, avec une intelligence et une charité admirables, des œuvres variées. Ce sont des pères de famille qui naguère encore vivaient si rassurés sur l'éducation religieuse et morale des fils qu'ils vous avaient confiés ; et, de fait, à aucune autre époque il ne fut plus nécessaire de donner une éducation saine, vigoureuse et féconde en vertus énergiques. Ce sont des prêtres qui trouvent en vous d'excellents auxiliaires dans les labours de leur si difficile ministère. Ce sont des hommes de tout rang qui dans ces temps d'universelle perversion, cherchent dans vos conseils et dans la vigueur que leur donne votre exemple, un guide et un stimulant pour faire le bien. Ce sont principalement les Pasteurs sacrés qui vous honorent de leur confiance, qui vous estiment comme les éducateurs expérimentés du jeune clergé : ils reconnaissent en vous les vrais amis de leurs frères et du peuple (7) qui offrent pour vous à la clémence divine des prières et des expiations incessantes.

Mais personne plus que Nous qui, du haut de ce Siège apostolique, devons veiller aux besoins de l'Eglise universelle, ne peut justement apprécier les insignes mérites des Familles religieuses. Nous les avons déjà énumérés en d'autres actes. Qu'il Nous suffise maintenant de louer leur extraordinaire ardeur à suivre les directions et même les désirs du Vicaire de Jésus-Christ, quelles que soient les œuvres de civilisation chrétienne et d'utilité publique qu'il s'agisse d'entreprendre, au prix de souffrances infinies et même au péril de leur vie, sur des plages inhospitalières, ainsi que le prouvent les événements qui se sont naguère déroulés en Chine. Si nous conservons parmi les plus chers souvenirs de Notre long Pontificat, la mémoire des nombreux serviteurs de Dieu, que par Notre autorité Nous avons élevés sur les autels, Nous n'avons garde d'oublier que le plus grand nombre d'entre eux furent des fondateurs ou des membres des Instituts réguliers.

Bien plus et pour votre plus grande consolation, Nous ne pouvons vous laisser ignorer que parmi les hommes vivant dans ce siècle, remarquables par leur autorité et par leur haute prudence, il se trouve des âmes droites, impartiales, toujours debout pour recommander vos œuvres, pour défendre vos droits inviolables de citoyens et proclamer votre liberté encore plus inviolable de catholiques.

Certes, aux yeux exempts de passion, il ne saurait échapper combien c'est un acte ignoble et injuste d'attaquer des personnes qui, sans rien espérer, sans rien demander pour elles-mêmes, se dépensent à procurer le bien-être de toutes les classes sociales.

Que l'on considère l'œuvre des religieux même dans les soins du zèle

industriels qu'ils emploient pour développer dans les enfants du peuple les germes de leur bonne nature qui, s'ils étaient mal dirigés, tourneraient au désavantage des autres et au leur ! Ils les préviennent par la foi et par la grâce, ils les gardent et les développent avec patience et sans se décourager jamais. Ainsi ils amènent à maturité le discernement du vrai, l'amour de l'honnêteté, le sentiment du devoir, la fermeté du caractère et la générosité dans le sacrifice : tout autant de fruits, comme chacun le voit, d'un prix inestimable pour l'ordre public et la prospérité des Etats.

Mais, puisque la malignité du monde s'oppose à vos efforts et que, méconnaissant à votre sujet les mérites les plus manifestes, il prétend faire œuvre digne et utile en vous combattant, *arbitretur obsequium se præstare Deo* (8), adorez, ô Chers Fils, en toute humilité et confiance, les desseins de Dieu. Si, à cette heure, Il laisse succomber le droit sous la violence, Il ne le fait que dans le dessein plus mystérieux d'un bien futur. Et, de plus, Il a coutume de secourir puissamment, et par des voies imprévues, ceux qui souffrent pour Lui et se confient en Lui.

Dieu dispose des contradictions et des épreuves sur le chemin de ceux qui font spécialement profession de la perfection chrétienne et cela, comme on le sait bien, non seulement pour cimenter et raffermir leur vertu ; mais encore pour retremper en eux le courage qui, d'ailleurs, s'affaiblit parfois dans un calme trop long. Veuillez donc correspondre dignement à ses desseins paternels ; adonnez-vous avec une ardeur nouvelle à une vie de foi, de prières et de saintes œuvres. Que la discipline régulière, que l'union fraternelle des cœurs, que la promptitude d'une humble obéissance, que l'austérité et le dépouillement des choses terrestres, que la piété dans les divines louanges prennent en vous une nouvelle vigueur ; que vos pensées soient élevées, vos desseins généreux et que votre zèle pour la gloire de Dieu et l'extension de son règne soit infatigable !

Et s'il arrive que par les malheurs des temps et des circonstances où vous vous trouvez, vous êtes exilés par des lois odieuses ou menacés de dispersion imminente, vous devrez vous souvenir combien il vous importe de conserver en vous, à l'abri de la contagion du siècle, l'intégrité de l'esprit religieux et de vous tenir toujours prompts et armés contre de nouvelles épreuves.

Et, à ce sujet, Il Nous plaît de vous rappeler que diverses instructions aux Réguliers, émanées de ce Siège apostolique, ont été promulguées, ainsi que des prescriptions spéciales faites par les Supérieurs des Ordres eux-mêmes. Que les unes et les autres conservent leur pleine vigueur et soient consciencieusement observées !

Tous donc, jeunes religieux et profès, ayez les yeux fixés sur vos illustres fondateurs : ils vous parlent par leurs maximes ; ils vous guident par leurs règles ; ils vous précèdent par leurs exemples. Ecoutez-les, suivez-les, imitez-les avec un soin plein d'amour

(1) Matth. v, II.

(2) Jean, xv, 19.

(3) Jean xv, 19.

(4) I, Pierre, iv, 13.

(5) Act. v, 41.

(6) II, Corint. i, 12.

(7) II Macch, xv, 74.

(8) Jean, xvi.

et de piété. C'est ainsi qu'agirent dans des temps encore plus tristes tant de vos maîtres qui vous transmirent une riche moisson d'exemples et de fermeté dans les épreuves. Montrez-vous dignes de tels pères et de tels frères, afin que vous puissiez dire en vous glorifiant justement : *Filii sumus et fratres sanctorum !*

De cette manière, vous pouvez vous permettre à bon droit des avantages signalés, pour vous-mêmes, pour l'Eglise et pour la société. En travaillant ainsi à atteindre le degré de sainteté auquel Dieu vous appelle, vous accomplirez les desseins de sa Providence spéciale et vous recueillerez les abondantes récompenses qu'Il vous a promises.

L'Eglise, cette Mère si pleine d'amour, qui a répandu ses faveurs sur vos différentes Familles recueillera, en retour, plus que jamais, une coopération plus efficace de sa mission de paix et de salut. Ce sont les deux grâces dont la société moderne, si misérablement affaiblie et dépravée, a le plus besoin.

Mais pour la réveiller (la société), pour la soulever et pour l'amener repentante aux pieds de son très miséricordieux Rédempteur, il faut des hommes d'un courage supérieur, d'une parole vive, d'un cœur apostolique et qui soient acceptés par Lui comme des médiateurs agréables. Tels vous serez, nous n'en doutons pas. Vous ne pourriez rendre à la société de service plus opportun et plus noble.

Encore un mot, Chers Fils : la charité du Christ Nous l'inspire pour raffermir en vous les sentiments dont vous êtes animés envers ceux qui attaquent de quelque façon que ce soit vos Instituts et en empêchent les œuvres.

Autant au fond de votre conscience votre attitude doit être ferme et digne, autant par profession doit-elle être au dehors toujours calme et indulgente, puisque dans le religieux doit singulièrement resplendir la perfection de cette véritable charité qui prête à la miséricorde sans céder à l'indignation.

Se voir payer d'ingratitude, se voir chasser, se voir rejeter, ne peut assurément que contrister la nature ; mais la voix pleine d'autorité de la Foi vous répète l'avertissement sublime : *Vince in bono malum* (9). Mettez-vous en face de la splendide magnanimité de l'Apôtre lui-même : *Maledicimur, et benedicimus : persecutionem patimur et sustinemus : blasphemamur, et obsecramus* (10). Et par-dessus tout, elle vous invite à répéter la suppliante prière de Jésus, le souverain bienfaiteur du genre humain, disant du haut de la Croix où il était suspendu : *Pater, dimitte illis.*

Ainsi donc : reconfortez-vous dans le Seigneur (11). Le Vicaire de Jésus-Christ est avec vous ; le monde catholique tout entier est avec vous : il vous admire et vous enveloppe de son affectueuse reconnaissance.

Du haut du ciel, vos pères et vos frères vous encouragent. Et votre Chef suprême Jésus-Christ vous enveloppe et vous ombre de sa vertu. Vous, ses préférés, insistez dans une fervente

prière auprès de son Cœur divin, et soyez assurés d'y trouver un accroissement de confiance et de force pour vaincre, par lui, toutes les colères du monde. Que toujours retentisse en vos cœurs sa très consolante parole : *Confidite ; ego vici mundum* (12).

Et qu'enfin Notre Bénédiction vous console et vous encourage, surtout en ce jour qui rappelle la mémoire triomphale des Princes des Apôtres. Nous sommes joyeux de vous l'accorder très abondante à chacun de vous, à toutes et à chacune de vos Familles qui Nous êtes si chers dans le Seigneur !

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 29 juin de l'année 1901 et la vingt-quatrième de Notre Pontificat.

LEON P. P. XIII.

(12) Jean, xvi, 33.

## INSTRUCTIONS DU SAINT SIEGE

—AUX—

### Communautés Françaises

SACRÉE-CONGRÉGATION DES EVÊQUES ET RÉGULIERS

Rome, le 10 juillet 1901.

Révérénd Père supérieur,

On a soumis au Saint-Siège le doute suivant :

Les congrégations qui ne sont pas encore reconnues officiellement en France peuvent-elles demander l'autorisation dans les termes voulus par l'article 13 de la loi nouvelle et le règlement qui accompagne cette loi ?

Ce doute ayant été examiné sérieusement dans une réunion particulière de cardinaux, le Saint-Père a décidé que, par l'organe de la Sacrée-Congrégation des Evêques et Réguliers, il serait donné la réponse suivante :

Le Saint-Siège réprovoque et condamne toutes les dispositions de la nouvelle loi qui lèse les droits, les prérogatives et les libertés légitimes des congrégations religieuses. Toutefois, pour éviter des conséquences très graves et empêcher en France l'extinction des congrégations qui font un si grand bien à la société religieuse et à la société civile, il permet que les Instituts non reconnus demandent l'autorisation dont il s'agit, mais seulement aux deux conditions suivantes :

1° Que l'on présente non pas les anciennes règles et constitutions déjà approuvées par le Saint-Siège, mais seulement une rédaction de statuts qui réponde aux divers points de l'article 3 du règlement sus-nommé : ces statuts pourront sans difficulté être soumis préalablement à l'approbation des évêques ;

2° Que dans ces statuts que l'on présentera, il soit promis seulement à l'Ordinaire du lieu cette soumission qui est conforme au caractère de chaque Institut. Par conséquent, sans parler des congrégations purement diocésaines qui dépendent complètement des évêques, que les congrégations approuvées par le Saint-Siège et visées par la Constitution Apostolique *Condite a Christo*, publiée par Notre Saint-Père le Pape Léon XIII le 8 décembre 1900, pro-

mettent soumission aux évêques dans les termes de cette même Constitution ; quant aux Ordres réguliers, qu'ils promettent soumission aux évêques dans les termes du droit commun. Or, d'après ce droit commun, comme vous le savez fort bien, les Réguliers dépendent des évêques pour l'érection d'une nouvelle maison dans le diocèse, pour les écoles publiques, les asiles, les hôpitaux et autres établissements de ce genre, la promotion de leurs sujets aux Ordres, l'administration des sacrements aux fidèles, la prédication, l'exposition du Saint-Sacrement, la consécration des églises, la publication des indulgences, l'érection d'une confrérie ou pieuse congrégation, la permission de publier des livres ; enfin, les Réguliers dépendent des évêques pour ce qui regarde la charge d'âmes dans les endroits où ils sont investis de ce ministère.

Telles sont les instructions que la Sacrée-Congrégation des Evêques et Réguliers devait communiquer à Votre Révérence dans les circonstances actuelles et pour le but dont il s'agit.

Plaise à Dieu de vous assister et de vous combler de ses grâces !

FR. I. M. Card. Gotti, *préfet.*  
A. PANICI, *secrétaire.*

On voit que dans cette note le Saint-Siège permet aux Ordres religieux de demander l'autorisation en présentant au gouvernement la partie de leurs règlements réclamée par l'arrêté ministériel.

La deuxième condition n'est que l'affirmation nouvelle du droit commun, attendu que toutes les congrégations sont déjà soumises à la juridiction épiscopale en tout ce qui concerne leur ministère extérieur.

La réponse de la Sacrée-Congrégation rappelle opportunément les détails de cette juridiction, et met fin à toutes les difficultés qui n'avaient d'autre source que l'ignorance du droit existant.

## Congrégations religieuses

Extrait d'un récent mandement de Son Eminence le cardinal Coullié, archevêque de Lyon :

Notre-Seigneur Jésus Christ a apporté au monde, avec sa doctrine divine, la notion féconde de toutes les vertus. Aussi ce fut une transformation totale qui survint dans les sociétés, sous l'influence de la prédication évangélique. On l'a remarqué bien souvent, tout était nouveau dans cette morale basée sur l'abnégation et le sacrifice, et les païens étonnés contemplaient, sans les comprendre d'abord, ces existences, ces foyers nouveaux où les sentiments humains s'épanouissaient sans doute en liberté, mais se trouvaient épurés, surélevés par l'infusion d'un nouveau principe de vie.

Or, les vertus enseignées par notre divin Maître comportent divers degrés. Il y a les vertus de précepte que doit accepter et mettre en pratique quiconque veut être son disciple, et il y a les vertus de conseil que nul n'est obligé d'embrasser, mais qui sont proposées par une élection spéciale aux âmes plus généreuses, plus éprises de l'idéal de beauté morale dont Jésus-Christ lui-même est la réalité et comme la substance.

Mais Notre Seigneur Jésus-Christ ne

s'est pas contenté d'apporter au monde ces vertus inconnues jusqu'à lui, il les a fait aimer. Le rayonnement de leur beauté est devenu un attrait irrésistible, et il entrainait dans son plan d'attirer, en effet, plus près de lui une élite nombreuse d'âmes, qui ne vivraient sur la terre que dégagées de tout ce qui est terrestre. C'est à ces âmes qu'il a donné ses conseils, ou plutôt ce sont ces âmes qui, éclairées d'une plus pure lumière, aidées d'une grâce de choix, ont voulu donner à leur Sauveur Jésus cette preuve d'un plus grand amour, de suivre à la lettre ses conseils, non contentes d'obéir à ses préceptes.

Pour ces âmes, la vertu de pauvreté est devenue le dédain de toute possession personnelle ; la chasteté s'est exaltée jusqu'à la divine virginité ; l'obéissance a voulu se soumettre volontairement à des règles saintes, qui donneraient un essor nouveau aux puissances d'une volonté tout orientée vers l'amour de Dieu et l'amour des hommes.

Il est dès lors facile de comprendre, que ces vertus parfaites poussées jusqu'à la pratique des conseils évangéliques, tout en ne s'imposant par aucun caractère d'obligation, tiennent néanmoins à l'essence même du christianisme. Les proscrire ou les mépriser, c'est proscrire et mépriser le saint Evangile lui-même. Aussi, dès les temps mêmes où Jésus groupait autour de lui ses disciples, et alors surtout que l'effusion du Saint-Esprit fût venue féconder, dans les âmes fidèles, les semences jetées par la parole de notre divin Sauveur, il se fit une éclosion de ces vertus divines par lesquelles des disciples généreux, des femmes dévouées et saintes marchèrent vaillamment à tous les sacrifices, à la suite des Apôtres eux-mêmes.

Bientôt ces âmes se groupèrent çà et là dans le dessein commun de s'affermir en leur entreprise, et de monter de concert à la plus haute perfection, et en même temps pour donner, par l'association des lumières et des efforts, plus d'efficacité à leur dévouement pour les âmes et pour le soulagement des misères de l'humanité.

Afin de mieux cimenter ces groupements inspirés par l'esprit de Dieu et sanctionnés par l'autorité des pasteurs, ces religieux s'engagèrent spontanément et librement vis-à-vis de Dieu et de l'Eglise, à poursuivre sans cesse et jusqu'à la fin cet idéal de vie parfaite, par la pratique de ces vertus héroïques. C'est là tout le sens et toute la portée des vœux de religion.

Elle est donc bien vraie cette parole de Léon XIII : "Les Ordres religieux tirent leur origine et leur raison d'être de ces sublimes conseils évangéliques que notre divin Rédempteur adressa, pour tout le cours des siècles, à ceux qui veulent conquérir la perfection chrétienne."

## Pensée utile

Se dire chrétien et voter pour un homme qui travaillera par malice par ambition ou par faiblesse, à démolir la religion chrétienne, c'est trahir sa foi et faire acte de folie.

(9) Rom., xii, 21.

(10) I Corinth., iv, 12-1.

(11) Eph., vi, 10.

## Comment cultiver le sentiment national à l'école primaire

Conférence donnée par M. G.-J. Magnan  
devant l'Association d'Education du  
Canada, à Ottawa, le 15 août 1901.

M. le président,  
Mesdames et messieurs,

Un des écrivains les plus en renom de la France actuelle, M. Brunetière, disait tout récemment, devant une société d'éducation et d'enseignement, les belles paroles qui suivent :

Une éducation nationale ne peut avoir d'autre objet que de développer, que de fortifier ces sentiments qui font l'âme commune de la patrie, en nous rattachant non seulement entre nous, mais surtout à nos morts (1).

Apprendre aux enfants à aimer leur patrie, leur apprendre à vivre dans la paix et l'union avec leurs concitoyens, leur apprendre surtout à connaître et à aimer les grandes figures qui composent en quelque sorte l'histoire tout entière du Canada, voilà un des buts, et ce n'est pas le moindre, que doit se proposer l'instituteur dans l'éducation des enfants qui lui sont confiés.

L'idée de patrie, après l'idée de Dieu, voilà donc ce qu'il importe de développer à l'école primaire.

Il y a des écrivains qui ont combattu et qui combattent encore cette noble et féconde idée de patrie. Ils ont dit et ils nous disent encore que la patrie est un vieux préjugé ; qu'il n'y a que l'humanité. Sous le prétexte de faire l'homme, ils suppriment le citoyen, et prétendant servir le genre humain, ils suppriment tout simplement la Patrie. C'est ainsi qu'on a créé le *cosmopolitisme*, l'une des plus monstrueuses erreurs que nous ait léguées le siècle qui vient de finir.

Dès 1872, l'historien H. Martin combattait avec vigueur et succès tous les *sans-patrie* qui avaient élu domicile en France. Dans un discours prononcé à l'École normale de Laon, l'auteur renommé s'écriait :

Ceux qui font la guerre à l'idée de patrie précipitent les peuples dans la mort et dans le néant.

A vous, instituteurs, de combattre ces faux préjugés au nom de la religion et de la Patrie.

Je n'emploie pas à la légère ce terme de religion : la Patrie n'est point une éducation arbitraire de la volonté humaine. C'est Dieu qui a institué la Patrie comme la famille. C'est la sagesse éternelle qui a fondé l'ordre de ce monde sur la division du genre humain en nations diverses ayant chacune leur génie et leurs fonctions propres. Les ennemis de l'idée de Patrie sont en révolte contre les lois éternelles aussi bien que contre les lois humaines.

Le 20 de juillet 1899, le Père Didon, l'un des plus célèbres disciples de Lacordaire, prononçait à l'école d'Arcueil un beau discours, pour revendiquer la part du sentiment dans l'éduca-

tion de la jeunesse. Parmi les sentiments susceptibles de devenir ainsi des ressorts d'âme et des pivots de vie morale, le Père Didon place au premier rang l'amour de la patrie, et il adresse à un disciple imaginaire cette superbe et pathétique exhortation :

N'écoute pas, ô mon disciple, ceux qui te disent que la patrie n'est qu'un préjugé étroit, qu'il faut aimer l'humanité, que cela suffit ; non, tu sais que l'humanité est composée de patries et que les patries sont d'institution divine, comme les familles. Elles forment dans le grand ciel humain des constellations mystérieuses, immuables.

N'écoute pas ceux qui disent : les nations vieillissent et meurent.....

Et toi, fils de France, pénétre-toi de cette conviction ardente que ta patrie est nécessaire à l'humanité, puisqu'elle représente, au milieu des autres pays, la force au service du droit, le secours toujours donné aux opprimés et aux injustement vaincus.

N'écoute pas ceux qui voudraient faire d'elle une Athènes, une académie, un conservatoire, un théâtre, un jardin de plaisir, et qui, méconnaissant — les sophistes ! — le rôle sacré de la force, voudraient briser les dents du lion, couper ses griffes, énerver ses muscles.

Non, travaille à donner à ton pays la puissance matérielle qui s'impose à l'heure tragique où il faut que la force reste à la justice et au droit.

N'écoute pas ceux qui rêvent de la domination exclusive d'un parti et dont l'idéal serait une France coupée en deux, l'une esclave à merci, l'autre triomphante à merci.

Travaille à l'unité de ton pays, que ton patriotisme soit hanté par le rêve de l'unité de tes concitoyens. Si tes idées l'emportent, gouverne selon tes idées, mais ne refuse jamais la tolérance à tes adversaires, respecte-les comme une opposition nécessaire. Tu auras grandement agi si tu te souviens de ce mot de Vercingétorix, le glorieux vaincu :

La Gaule, unie et animée d'un même esprit, peut défier l'univers.

Changeons quelques mots, modifions certaines pensées, et cette sorte page convient à tous les pays de la terre.

Mesdames et messieurs, permettez-moi d'appliquer quelques-uns des passages de la citation qui précède aux conditions particulières de notre patrie commune, le Canada. Travaillons à donner à notre pays la puissance matérielle nécessaire aux jours d'épreuves ; mais, de grâce, n'écoutez pas ceux qui au Canada, rêvent la domination exclusive d'une nationalité et dont l'idéal serait une patrie coupée en deux, l'une triomphante et l'autre esclave. Non, non ! ce n'est pas ainsi que le peuple canadien pourra devenir fort. Si nous voulons sincèrement assurer au Canada un avenir durable, il nous faut de toute nécessité créer un sentiment national dont la justice et l'amour de la patrie formeront la base ; un sentiment national assez puissant pour servir de rempart aux minorités, quelles qu'elles soient, sur tous les points du Dominion ; un sentiment national assez puissant pour faire remonter l'amour de notre patrie aux sources mêmes de son histoire, c'est-à-dire au 16ème siècle.

Mais pour créer un pareil sentiment national, il faut, pour l'instituteur, qu'il sache, qu'il comprenne ou plutôt qu'il sente bien ce que c'est que la patrie. Emile Souvestre a dit avec une précision charmante : " La patrie, c'est le morceau du monde où

Dieu a attaché notre corps et notre âme. " Cette définition est très belle, mais elle n'est pas à la portée des enfants. Si j'avais à expliquer ce mot de patrie à des élèves d'écoles primaires, voici, il me semble, à peu près en quels termes je leur parlerais :

— Mes biens chers petits compatriotes, jusqu'à ce jour, pour vous, la patrie, c'est tout ce qui vous entoure, tout ce que vous aimez. La chambre où travaille votre mère, la maison paternelle, les voisins, les champs, les arbres, le vieux cimetière où reposent les parents et les camarades défunts, la petite école, le bon curé de la paroisse, le clocher du village, c'est la patrie ! Vous la voyez, vous la respirez partout, cette chère et bien-aimée patrie.

Néanmoins, la patrie ce n'est pas seulement le berceau

" Où l'on aime sa mère, où l'on connut son Dieu,

" Où naissent les enfants dans la chaste demeure,

" Où sont tous les tombeaux des êtres que l'on pleure.

C'est bien plus que cela !

La patrie, c'est avant tout l'ensemble des institutions à l'abri desquelles votre père a pu établir sa maison, y économiser le fruit de son travail, y aimer votre mère et donner la nourriture et l'éducation à ses enfants.

La patrie, c'est encore une puissance bienveillante et sévère qui veille sans cesse à nos côtés pour faire respecter nos droits, qui nous permet de vivre paisible dans notre maison, pour jouir du fruit de nos labeurs et du bonheur du foyer domestique.

Si nous sommes libres, c'est-à-dire soustraits à la domination du plus fort et du plus habile ; si nous pouvons accomplir nos devoirs sans entraves, exercer librement notre religion, c'est grâce à la patrie ; c'est aussi sous la protection de la patrie que l'éducation se répand, que l'agriculture se perfectionne, que l'industrie se développe, que le commerce prospère et que les sciences et les arts fleurissent.

Figurez-vous, mes jeunes amis, vos droits et vos devoirs, votre bonheur et votre liberté, vos affections et vos espérances, vos souvenirs et votre reconnaissance ; réunissez tout cela sous un seul nom, et ce nom-là sera la PATRIE.

Si la patrie tient une si large place dans notre existence, si nous lui devons, après Dieu et la religion, tout ce que nous possédons, tout ce que nous sommes, nous devons donc aimer à connaître sa Constitution et ses Institutions, afin de pouvoir la servir avec amour et fidélité. Et comme elle est facile à servir, la patrie canadienne, comme exige peu de ses enfants !

Obéir à ses lois.

Contribuer à la richesse nationale.

Voter librement et consciencieusement au jour du scrutin.

Vous devez vous estimer heureux, bien aimés jeunes gens, de vivre dans un pays où le service militaire est libre, où le climat est des plus salubres le sol fertile ; dans un pays où le territoire est parsemé d'une quantité innombrable de lacs, arrosé de nombreuses rivières et couvert de riches forêts de toutes sortes ; dans un pays enfin

où la soumission aux lois est admirable, la liberté individuelle parfaitement assurée, la religion profondément respectée et le droit de propriété sincèrement reconnu. La Constitution politique du Canada nous permet de jouir en paix de ces immenses bienfaits, et ses Institutions favorisent le développement de nos forces nationales.

Jeunes Canadiens ! n'oubliez pas que le droit public dont nous jouissons a été inscrit article par article dans la Constitution canadienne, après des efforts héroïques et des luttes parlementaires gigantesques ; que cette Constitution elle-même a été arrachée lambeau par lambeau à l'oligarchie, grâce aux efforts des générations qui nous ont précédés, n'oubliez pas aussi que les deux nobles races qui habitent le Canada ont des droits égaux, et que jamais une de ces deux races ne doit chercher à dominer l'autre : du maintien de cette égalité nationale dépend le salut de notre patrie.

Il est facile de comprendre, mesdames et messieurs, que la culture du sentiment national à l'école ne saurait se faire par intermittence. Non, cette éducation, comme tout autre éducation d'ailleurs, doit se donner à petite dose, un peu chaque jour ; et cet enseignement, plutôt occasionnel que direct, se greffe tout naturellement, en grande partie du moins, sur celui de l'histoire.

Quel caractère doit revêtir l'enseignement de l'histoire nationale dans nos écoles canadiennes ? Voilà ce que nous allons traiter brièvement dans la seconde partie de notre travail.

## II

Si nous admettons que le sentiment national peut et doit être cultivé à l'école, il faut donc nous hâter de conclure : qu'à l'histoire incombe le glorieux devoir de faire aimer et de faire comprendre la patrie. Mais le patriotisme qu'il est nécessaire d'éveiller et de former chez l'enfant, doit être un patriotisme vrai ; c'est-à-dire un patriotisme qui est à la fois un sentiment et la notion du devoir.

" Or, suivant l'heureuse expression d'Ernest Lavisse, tous les sentiments sont susceptibles d'une culture et toute notion d'un enseignement. "

L'histoire doit donc cultiver le sentiment et préciser la notion. C'est pourquoi il faut rejeter les conseils de ceux qui, au Canada, prétendent que le maître ne doit enseigner que très sommairement les trois premiers siècles de notre histoire nationale. Dans certains milieux, on est prêt à réduire l'enseignement de l'histoire du Canada au siècle dernier : de 1759 à nos jours.

Non, messieurs, cette méthode historique est fautive et injuste : elle cherche ni plus ni moins à rejeter dans l'ombre les grands noms des premiers pionniers français qui ont exploré si courageusement l'Amérique du Nord.

Il y a dans le glorieux passé qui s'étend de 1534 à 1759 une poésie qu'il faut verser dans l'âme des jeunes Canadiens, quelle que soit leur origine, pour y fortifier le sentiment patriotique.

Faisons-leur aimer nos vaillants

(1) Extrait d'un discours de M. Brunetière, prononcé le 24 mai 1901, devant la Société d'Education et d'Enseignement catholique de la France.

ancêtres : Jacques-Cartier à Gaspé, à Stadacona et au Mont-Royal ; Champlain à Québec et sur les rives des Grands Lacs ; Laviolette à Trois-Rivières ; de Maisonneuve à Montréal ; Marquette, Lasalle, de La Vérendrye dans leurs courses étonnantes ; Dollard au Long Sault ; Brébœuf et Lallemand versant leur sang par amour pour l'Évangile ; Montcalm et Wolfe, mourant tous deux sur les hauteurs de Québec au service de leur patrie respective ; Lévis et Murray luttant désespérément sous les murs de la vieille capitale, le premier pour sauver l'honneur des armes françaises et le second pour assurer un nouveau royaume à son roi. Et dans la suite, mettons toujours en parallèle les représentants attitrés des deux races qui ont compris que la grandeur et la prospérité du Canada reposent entièrement sur l'esprit de justice qui doit animer les canadiens, qu'ils soient d'origine anglaise ou d'origine française.

D'un côté, nous mentionnerons avec bonheur les noms de Murray, Dorchester, Elgin, Dufferin, Baldwin, etc. ; de l'autre, nous rappellerons avec orgueil les évêques Briand, Plessis, Lartigue, et les patriotes Bédard, Papineau, Parent, Lafontaine, Morin, Garneau, etc.

Enfin, en enseignant l'histoire, apprenons aux enfants à respecter les croyances et les droits de tous les sujets britanniques, sans exception ; de respecter les croyances, les affections, les droits et jusqu'aux rêves légitimes de tous les sujets du roi, même de ceux qui parlent le *doux parler de France* sur les bords du Saint-Laurent.

Ainsi compris, l'enseignement de l'histoire anime l'âme des enfants de nobles et généreux sentiments, et prépare l'élève d'aujourd'hui à accomplir dans la suite les grands devoirs de citoyen.

*Enseignement moral et patriotique :* voilà donc l'aboutissant de l'enseignement de l'histoire à l'école primaire. Pour atteindre un but aussi utile, cet enseignement ne doit pas consister uniquement en des exercices purement mnémoniques.

Écoutons, à ce sujet, un écrivain autorisé dont nous avons mentionné le nom il y a un instant :

Si l'enseignement de l'histoire ne doit laisser dans la mémoire que des noms, c'est-à-dire des chiffres, autant vaut donner plus de temps à la grammaire et à l'arithmétique, et ne pas dire un mot d'histoire. Rompons avec les habitudes acquises et transmises ; n'enseignons pas l'histoire avec le calme qui sied à l'enseignement de la règle des participes. Il s'agit ici de la chair de notre chair et du sang de notre sang. Pour tout dire, si l'écolier n'emporte pas avec lui le vivant souvenir de nos gloires nationales ; s'il ne sait pas que ces ancêtres ont combattu sur mille champs de batailles pour de nobles causes ; s'il ne devient pas un citoyen pénétré de ses devoirs, l'instituteur aura perdu son temps.

III

Nous admettons donc qu'il incombe à l'instituteur d'implanter l'amour de la patrie dans le cœur de l'enfant ; nous admettons aussi qu'il appartient surtout à l'histoire de faire connaître et aimer le pays natal. Voilà pourquoi les éducateurs chrétiens doivent se pénétrer profondément de la grandeur et

de l'importance de leur rôle. Que tout esprit sectaire ou fanatique soit donc banni de l'école primaire ; que l'enseignement quotidien du professeur tende à détruire chez ses élèves les sots préjugés que certains journaux se plaisent à répandre parmi le peuple. Que l'on me permette ici de citer à l'appui de mon assertion, le *Daily Gleaner*, de Fredericton, et le *World* de Toronto. Le 17 avril dernier, le *Daily Gleaner* parlait de l'*Expulsion des Acadiens* en termes peu conformes à la vérité historique. Au cours de son article, l'écrivain du *Gleaner* laisse voir l'esprit fanatique qui l'anime et qui, à un moment donné, éclate. Voici l'explosion dans la langue même du journaliste qui en est l'auteur :

There is another important feature in the matter not to be overlooked. Had the Acadians remained in full force, they might have outnumbered the English and made Nova Scotia a French Province like Quebec. This would have been injurious to the welfare of a British colony and would have added to the inconveniences felt by the existence of the solid French of Quebec.

Ce qui veut dire en français :

Il y a un autre aspect de cette question qu'il ne faut pas perdre de vue. Si les Acadiens étaient restés en grand nombre, ils auraient pu l'emporter sur les Anglais et faire de la Nouvelle Ecosse une province française comme Québec. Ceci aurait été nuisible à la prospérité d'une colonie britannique et aurait augmenté les inconvénients qu'on éprouve par suite de l'existence de l'élément français compact de la Province de Québec.

Passons au *World*, de Toronto, qui, au mois de mai dernier, sous le prétexte de signaler la constitution naissante de l'Australie, déclare que la nouvelle confédération vaut mieux que celle du Canada, parce qu'elle est libre de cette nuisance : L'USAGE DE DEUX LANGUES. (2)

D'ailleurs, pour être juste, je m'empresse de déclarer que tous les journaux de langue anglaise ne sont pas animés de cet esprit étroit qui caractérise parfois les journaux cités il y a un instant. Non, quelques publications anglaises se font un devoir de prêcher les principes que j'ai l'honneur de préconiser devant vous aujourd'hui, mesdames et messieurs. Ce que je viens de dire de quelques gazettes soucieuses de leur dignité et de l'immense responsabilité qui leur incombe, je puis aussi le proclamer avec bonheur de plusieurs politiciens d'Ontario. C'est ainsi que tout récemment, M. Robinson, député de West-Elgin aux Communes, prêchait l'union nationale, à la fête des orangistes, à St-Thomas, le 12 de juillet dernier. Ce courageux député a défendu les Canadiens-français et il s'est écrié bravement à la fin de son discours :

Nous savons que ce sont les français du Bas-Canada qui ont conservé à l'empire britannique tout ce vaste Dominion, car si ces français n'avaient pas été fidèles à ce pays, vous autres, orangistes qui m'écoutez, vous n'auriez pas ici assez de place pour vous tenir debout (3).

Voilà de nobles paroles que je si-

(2) Voir le *Temps*, d'Ottawa, du 15 mai dernier.

(3) Pour les détails de cet incident, voir *La Patrie* de Montréal du 19 juillet 1901.

gnale à tous ceux qui ne peuvent pardonner aux pionniers d'avoir su conserver leur religion, leur langue et leurs lois.

Je pourrais citer encore bien d'autres extravagances de langage qui ont cours presque quotidiennement dans quelques journaux de langue anglaise. Mais inutile d'accumuler ici des citations qui n'ont rien d'agréable pour des personnes réfléchies.

En mentionnant le *Daily Gleaner* et le *World*, j'ai voulu tout simplement dénoncer le fanatisme dangereux qui détruit avec une persistance effrayante l'œuvre patriotique que poursuit l'instituteur canadien. Je sais que ce fanatisme n'a pas cours dans les écoles canadiennes-anglaises. Non ! Non ! A l'école, il ne doit pas y avoir de place pour le fanatisme. Notre rôle à nous, éducateurs, c'est d'apprendre à la jeunesse confiée à nos soins que la justice et la charité chrétienne constituent seules le fond d'un patriotisme solide et durable.

Formés de la sorte, les petits Canadiens, qu'ils se réclament de la belle France ou de la puissante Angleterre, sauront toujours respecter les droits de leurs concitoyens, surtout lorsqu'il s'agit d'une minorité. Que nos efforts tendent vers ce but, chers confrères, et dans vingt-cinq ans d'ici, le peuple canadien sera le peuple le plus heureux de la terre. Chaque province tiendra à honneur de traiter la minorité, en matières scolaires surtout, avec justice et générosité ; c'est ce qui a lieu dans la province de Québec et tout le monde s'en trouve bien. Lorsque la justice et le droit règneront dans chacune des provinces de la Confédération, le drapeau canadien saura rallier sous ses plis glorieux tous les fils du Canada, sans distinction d'origine, qui chanteront avec enthousiasme aux grandes fêtes de la patrie :

"O Canada ! mon pays, mes amours."

Ce jour-là, mais pas avant, un sentiment national réellement canadien existera dans toutes les provinces de notre cher et beau Canada.

La langue française au Canada

De la *Vérité Française* :

Il se produit en ce moment au Canada un mouvement en faveur de la conservation et de la diffusion de la langue française qui mériterait d'attirer notre attention si elle n'était douloureusement concentrée sur la guerre faite à l'Eglise par nos tristes gouvernants.

M. Jules Tardivel, le distingué directeur de la *Vérité* de Québec, a fait récemment une conférence dans la ville de Montréal sur la *langue française au Canada*.

Les partisans de l'impérialisme britannique et de la "supériorité des anglo-saxons" ont travaillé depuis plusieurs années à faire prévaloir la langue anglaise dans certaines provinces du Canada et à faire oublier leur langue maternelle aux Canadiens immigrés aux Etats-Unis.

L'un des moyens employés pour atteindre ce but a été de discréditer et de ridiculiser le langage et la prononciation des canadiens-français. "Leur langue, disent les Américains et les Anglais, n'est pas la vraie langue française, c'est un patois vulgaire,

mieux vaut s'exprimer en bon anglais que parler ce misérable jargon canayen."

L'argument était spécieux, car le paysan canadien ne parle pas, il faut en convenir, la langue en usage à l'Académie.

M. Jules Tardivel s'est appliqué à justifier ses compatriotes et à venger la langue maternelle des canadiens-français.

Nous croyons pouvoir dire qu'il y a pleinement réussi.

A l'aide de citations empruntées aux meilleurs auteurs des XVIIe et XVIIIe siècles et à des grammairiens français, M. Tardivel prouve que la prononciation et les expressions usitées dans le peuple au Canada, étaient admises en France à l'époque où les premiers colons quittèrent leurs provinces pour peupler la nouvelle France. Les paysans canadiens parlent aujourd'hui comme l'on parlait à la cour de Louis XIV.

Il suffit d'ailleurs de lire la conférence de M. Tardivel, ou son journal : *La Vérité*, pour se convaincre que la vraie langue française est dignement représentée au delà de l'Atlantique.

Nous ne sommes donc pas surpris de constater le grand retentissement que la conférence de M. Tardivel a eue au Canada. — CHARLES MAIGNEN.

M. l'abbé Avila David, décédé le 4 de ce mois à Sainte-Thérèse, était membre de la société d'une messe *section provinciale*.

Eug.-C.-K. LAFLAMME, ptre, Ass. Secr.

{ Archevêché de Québec, le 9 août 1901

ÉLOQUENCE SACRÉE

Allocution prononcée par Mgr Bruchési, dans l'église Sainte-Anne, à Détroit, à l'occasion du bi-centenaire du premier établissement fondé en cet endroit.

Memor fui dierum antiquorum. Je me suis souvenu des jours anciens. — Ps. 142. 5.

EXCELLENCE, MESSEIGNEURS, MES FRÈRES,

Un hymne sacré plutôt qu'un discours conviendrait, ce me semble, à la circonstance solennelle qui nous réunit aujourd'hui. Comment, en effet, rendre par la simple parole ces sentiments de joie si vive et de reconnaissance si profonde qui font tressaillir votre glorieuse cité ? Que dis-je ? Ce n'est pas seulement Détroit qui est en fête, c'est tout le Michigan, c'est la république entière, c'est la France, c'est l'Eglise, car de partout s'élève un concert ému auquel le ciel lui-même fait écho. On le sent, c'est une œuvre de Dieu en même temps que d'hommes de Dieu qu'on rappelle et qu'on acclame. Deux siècles, en passant sur elle, n'ont fait que l'affermir et l'accroître.

J'ai entendu le canon, annonçant de sa voix grave l'ouverture des réjouissances civiles ; à côté des bannières étoilées flottant par milliers aux fenêtres, j'ai vu le drapeau d'un autre âge, le drapeau blanc fleurdéliné, celui-là

même qui, le premier, apparut sur les bords de notre Saint-Laurent ; j'ai vu tout un peuple frémissant d'enthousiasme, en saluant sur ses rives des hommes qui venaient lui rappeler ses fondateurs et ses pionniers ; voici maintenant ici, revêtus de leur brillant uniforme, les représentants de la France ; prélats, prêtres séculiers et religieux, citoyens de toutes les classes sont rassemblés au pied des autels dans une même pensée : tout dit, tout chante : " Nous nous souvenons des jours anciens. "

Ce n'est pas Détroit dans sa splendeur actuelle que vous célébrez ; ce ne sont pas ses superbes édifices, ni ses élégants boulevards, ni ses rues incomparables que vous nous avez invités à admirer. Non, non. Vous remontez plus haut, jusqu'à ses origines, si pleines de poésie et de foi ; ce sont les noms de Cadillac, de Delhalle, de Vaillant, de pauvres missionnaires à la robe de bure, du Père Richard, qui sont sur toutes les lèvres ; ce sont les pas hardis de vos pères à travers la forêt immense que vous contemplez ; c'est la petite chapelle de bois construite par leur piété que votre imagination ressuscite ; c'est leur courage intrépide, et leurs vertus que vous rappelez ; bref, c'est auprès du berceau de votre civilisation et de votre foi que vos cœurs se sont donnés rendez-vous, et c'est là qu'ils battent à l'unisson.

Honneur aux peuples qui ont la mémoire du cœur ! Citoyens de Détroit, vous êtes de ces peuples-là. Eh bien, donnez-nous la main, car nous, Canadiens, nés comme vous de la France, nous mettons notre bonheur à garder le culte des jours anciens ; notre blason le dit assez, puisque nous y avons gravé cette devise qui est pour nous tout un poème : " Je me souviens. "

Quelle grande leçon vous venez de donner au monde entier ! Pour honorer la mémoire de vos fondateurs, vous avez voulu les faire revivre en quelque sorte sous vos yeux, et ce qu'ils firent dans la journée mémorable du 24 juillet 1701, sur les bords de votre belle rivière, vous l'avez reproduit aux applaudissements de tout le peuple. Et cela était grand, mes frères, et cela était beau ; la gratitude ne pouvait rien imaginer de plus touchant, et pour moi ce sera le souvenir qui dominera tous les autres dans ces jours de fête nationale.

Cadillac est donc revenu avec les missionnaires, un Récollet et un Jésuite, ces bons ouvriers de Dieu et de la France partout. Au nom de Louis XIV, il a pris possession de ces terres, en y plantant le drapeau fleurdelisé ; mais ce drapeau appelait le divin labarum auquel est promise toute victoire, et le prêtre, lui, a planté la croix ; et devant cette croix, la foule s'est découverte, et Cadillac et ses compagnons se sont agenouillés pour la prière. Voilà ce qui s'est vu à Détroit, en ce vingtième siècle, malgré la multiplicité des croyances qui divisent, hélas ! les esprits ; Détroit s'est montré fier de son origine chrétienne et française, et l'a proclamée bien haut, en rappelant les glorieux incidents du jour de son baptême.

Est-ce ainsi que l'on fonderait aujourd'hui ? Est-ce animé du même patriotisme et du même esprit surnatu-

rel que les explorateurs de toutes les nations s'empareraient des régions qu'ils auraient découvertes ? La soif de l'or peut faire entreprendre de longs voyages et faire accepter bien des sacrifices ; mais, en étendant les bornes d'un empire, penserait-on à la croix qui a sauvé le monde, c'est-à-dire au Rédempteur, à Dieu, à l'âme et à l'éternité ? Mais nos pères étaient des croyants ; ils avaient foi dans le génie de l'homme, ils avaient foi davantage dans la protection du ciel ; leurs découvertes tournant à la gloire de leur patrie étaient, pour eux, la cause d'une grande joie, mais avant tout ils comprenaient que ces découvertes devaient procurer la gloire de l'Éternel. Et ils savaient que ce que les hommes ont voulu construire seuls, en ne comptant que sur la puissance de leurs bras, n'a été, en définitive, qu'une suite de tours de Babel que le temps n'a pas été long à voir tomber en ruine. Ils savaient que ce n'est pas en s'appuyant sur ce qui est mortel qu'on assure aux œuvres l'immortalité, et quand ils ont entrepris de bâtir des villes, ils l'ont fait en chantant dans leur cœur la parole sainte que les siècles ont confirmée : " Nisi Dominus edificaverit domum, in vanum laboraverunt qui edificaverunt eam. " — Si le Seigneur lui-même ne construit la maison, c'est en vain que l'on travaillera à l'édifier. "

Mais, de plus, l'Évangile est là, il faut bien compter avec lui, mettre en pratique ses leçons et se rappeler ses oracles. Le monde est chrétien depuis dix-neuf cents ans, et l'oublier, c'est méconnaître son origine et sa fin. Or, que nous enseigne l'Évangile ? C'est que le Christ est le roi de l'univers, c'est que toute créature doit l'adorer, et que son règne doit s'étendre sans cesse jusqu'à la fin des âges. Tout homme qui veut accomplir quelque chose de grand ici-bas doit l'accomplir pour la gloire du Christ et le triomphe de l'Évangile. Voilà pourquoi, à moins de renoncer à toute saine philosophie et de déchirer l'histoire, il n'y a de vraie civilisation que la civilisation chrétienne, et de vraie colonisation que celle que le christianisme inspire. Toutes les autres sont pour la terre, celles-là seules servent pour l'éternité. Et après tout, peuples et individus, c'est l'éternité qui nous importe. Ce n'est pas pour la tombe que nous sommes faits, le cercueil n'est pas le dernier mot de notre vie.

Les premiers, les plus parfaits civilisateurs du monde, voulez-vous que je vous les nomme ? Ce furent les apôtres qui, sans armes, sans argent, sans protection humaine d'aucune sorte, parurent au milieu des peuples, prêchant les vérités et les vertus que leur Maître leur avait dit de prêcher. Pour eux-mêmes, point de récompense, point d'honneurs, aucun plaisir, mais la pauvreté, la souffrance, et, à la fin, l'effusion du sang. Mais aussi, l'homme fut baptisé ; le mystère de la croix fut accepté et adoré, et c'est d'eux que date l'indéniable transformation de l'univers.

Eh bien, ce que firent ces premiers disciples du Christ, la France, qui fut une de leurs plus glorieuses conquêtes, l'a fait dans tous les temps. Ses découvertes ont été toujours marquées du caractère chrétien ; on l'a vu s'avancer

à travers les siècles sur les mers et sur les plages où la conduisit la Providence, son drapeau d'une main et la croix de l'autre. Elle a voulu, fille aînée de l'Église et mère croyante, tenir elle-même sur les fonts sacrés du baptême tous les peuples sortis de son sein, et je ne crains pas de le proclamer ici, elle a été dans l'histoire du christianisme la nation la plus apostolique de la terre. A l'heure présente, — heure douloureuse, — il fait bon de se rappeler ces choses. Le passé garantit l'avenir. Des nuages sombres peuvent bien parfois venir nous cacher le soleil, mais, cela n'empêche pas l'astre de garder toujours son éclat ; attendez seulement un peu ; le nuage est dissipé, et le soleil continue de verser sur le monde sa lumière et sa chaleur.

Je ne m'éloigne pas de mon sujet. Nous sommes donc au 24 juillet 1701. L'étendard de la croix et l'étendard de la France ont été plantés sur ce coin de terre qui va devenir l'importante ville de Détroit. A l'œuvre maintenant, Cadillac, à l'œuvre, pieux missionnaires et hardis colons. La première chose à faire pour eux est d'ériger une chapelle au Dieu tout-puissant. Les arbres de la forêt s'abattent. Commandant, prêtres, gentilshommes, tous se font ouvriers, et mettent à ajuster ces poutres rustiques, la foi et l'amour que leurs ancêtres mettaient jadis, en France, à construire des cathédrales. N'est-ce pas, en effet, la maison du Seigneur que l'on bâtit ? N'y aura-t-il pas son tabernacle et son autel ? On travaille le jour, on travaille la nuit, et en quarante-huit heures, la chapelle est prête. C'est la fête de sainte Anne, la bonne sainte Anne, chère au cœur des Bretons, sainte Anne, si honorée, si bien priée aujourd'hui dans la vieille église d'Auray. Eh bien, c'est à elle que la pauvre chapelle sera dédiée ; c'est elle qui deviendra, par conséquent, la patronne et la protectrice de cette contrée nouvelle. Le saint sacrifice de la messe est célébré pour la première fois ; toute la colonie y assiste avec piété ; on chante les cantiques de la terre natale ; et puis, que le Seigneur soit avec vous, dit le prêtre ; et la bénédiction du ciel descend sur ces croyants et l'œuvre qu'ils viennent de fonder.

En me rappelant cette scène si grandiose dans sa simplicité, je songe naturellement aux premiers jours du Canada. Je vois Jacques Cartier prenant, lui aussi, possession du pays immense qu'il vient de découvrir en y arborant avec le drapeau de son roi le signe auguste de la Rédemption ; je le vois lisant l'Évangile de saint Jean, en présence des pauvres sauvages, comme pour leur faire entendre les voix du ciel ; je vois à Montréal le père Vimont, disant la première messe sous le beau ciel bleu, au petit autel que les mains de mademoiselle Mance ont orné des premières fleurs du mois de la Vierge.

Je vois Maisonneuve allant lui-même avec ses gens, sur la montagne, chercher le premier bois destiné aux fondations de la chapelle qui sera érigée en l'honneur de Notre-Dame de Bonsecours. " Memor fui dierum antiquorum ". Oui, je me souviens, je comprends que partout la France suit

la même inspiration ; deux passions font battre le cœur de ses fils ; ils veulent leur patrie grande et glorieuse, ils aiment Dieu et le servent en lui donnant des âmes.

Mes Frères, l'histoire de Détroit vous est connue, je n'ai pas à la raconter ici. Je le répète, c'est sa naissance qui fait l'objet de cette fête, je n'ai voulu m'occuper que d'elle.

Hier, j'ai pris dans mes mains, avec émotion, les vieux registres conservés pieusement comme une relique du passé, par les vénérables prêtres successeurs des Pères Delhalle, de la Marche, Léonard, Richard et tant d'autres dans la direction de cette église, la mère des autres églises de l'ouest des États-Unis. Ces pages jaunies et usées par le temps nous donnent les titres de vraie noblesse de vos ancêtres. N'est-ce pas le livre d'or de Détroit ? Vous n'en trouverez nulle part de plus précieux.

Cadillac a disparu, Delhalle est tombé sous la balle meurtrière d'un Indien, le Père Richard est mort victime de son zèle, en soignant les pestiférés. Les autres missionnaires sont morts, en continuant le dévouement des premiers apôtres, leurs frères ; la petite chapelle, incendiée plusieurs fois, s'est relevée de ses ruines, toujours plus belle et plus riche, jusqu'à ce que nous arrivions à ce temple superbe qui nous abrite aujourd'hui. La France a perdu sa colonie ; l'Angleterre qui l'a conquise, l'a perdue à son tour ; l'Union Américaine s'en est enrichie, mais l'œuvre de Dieu s'est continuée tout de même. Les drapeaux ont succédé aux drapeaux, la croix a gardé sa place d'honneur ; l'Europe, l'Amérique, toutes les croyances ont reconnu solennellement son influence bénie et lui ont décerné au milieu de votre ville le plus beau des triomphes. " Stat crux dum volvitur orbis ! "

Trois diocèses ont pris place dans l'État du Michigan et comptent aujourd'hui trois cent soixante-dix prêtres et près de quatre cent mille catholiques.

Mes frères, l'œuvre sainte n'est pas terminée, à vous de la poursuivre et de la compléter. Il y a encore des travaux à accomplir et des victoires à remporter. Souvenez-vous des jours anciens, imitez le courage et le zèle de vos pères. Souvenez-vous pour rendre grâces, mais, en même temps, pour renouveler l'alliance contractée ici même, il y a aujourd'hui deux cents ans, entre Dieu et son peuple. Soyez apôtres. L'apostolat est pour vous, enfants de l'Église catholique, un devoir sacré dans la vie privée et la vie publique, dans la société comme dans le sanctuaire. Dieu, votre bienfaiteur et votre père céleste, vous parle, écoutez sa voix. C'est lui, qui, avec une entière vérité et une parfaite justice a le droit de vous dire ces paroles d'un roi de la terre aux enfants d'Israël : " Je vous conjure, vous souvenant des grâces que vous avez reçues de moi, de garder la fidélité que vous devez et à moi et à mon fils ". Ce fils, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ. Son nom, mes frères, mettra fin à ce discours ; à lui tout honneur et toute gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.